



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Question écrite n° 2273

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre de l'éducation nationale sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. À l'occasion de son audition le 13 novembre 2024, Mme la ministre a indiqué à la Délégation des droits des femmes que les intervenants extérieurs chargés de présenter le programme sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle seraient des associations agréées, contrôlées « tous les cinq ans ». Mme la députée s'inquiète de ce délai allongé du contrôle d'organismes qui, en intervenant auprès de jeunes enfants, peuvent influencer la vie intime de leur public. Elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour s'assurer de la nature bien-fondée des enseignements délivrés par de telles associations auprès des enfants et de leur contrôle plus régulier. Par ailleurs, Mme la ministre a indiqué que ce programme ne rognait pas « sur le volume habituel des autres programmes » des élèves. Elle s'interroge sur la tranche horaire employée pour dispenser de tels programmes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2273

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6175